

tantinople; elle nous apporte sur les troubles de Mossoul des détails très précis et dont nous pouvons garantir la rigoureuse exactitude. On verra que l'affaire n'est pas aussi anecdotique que le disait le *Journal des Débats*.

Voici la lettre de notre correspondant :

Au moment où la mission dominicaine de Mossoul, fidèle du concours intelligent de M. Botta, consul de France, après avoir déjoué les plans de la propagande protestante, sa rivale, semblait jouir en paix du triomphe, elle a soudainement été exposée à un autre genre d'épreuves et d'alarmes. Le fanatisme musulman s'est réveillé dans la ville à l'occasion d'une bâtisse commencée par les Pères. Partout, en Turquie, et principalement en ce pays reculés et encore barbares, la population musulmane, qui connaît le génie entreprenant et envahisseur des Francs, s'oppose à ce qu'on leur accorde le droit de propriété. La moindre maison qu'ils élèvent devient aussitôt, au dire de la foule, une forteresse qui leur servira un jour à s'emparer de la contrée, tant on est généralement persuadé que l'Occident doit avoir la domination de l'Orient. Telle était la ridicule accusation qui a amené une partie du peuple contre l'Hospice des Révérends Pères. On croit que les Jacobites, jaloux des progrès journaliers que fait parmi eux le catholicisme, n'ont pas été étrangers à cette intrigue qui devenait dans leurs mains un moyen de vengeance.

Le 30 juin donc, une troupe de musulmans armés de sabres et de bâtons est venue à l'improviste attaquer les paisibles hôtes du couvent. Le P. Valerga, missionnaire élève de la Propagande romaine, que distingue la connaissance solide de plusieurs langues orientales, a été blessé grièvement. Les Pères dominicains, battus et insultés, ont pu néanmoins échapper à ces funestes, capables de se porter aux derniers excès. D'autres s'occupaient pendant ce temps à démolir la nouvelle maison, dont ils ne laissèrent pas pierre sur pierre. Pénétrant ensuite dans les autres parties de l'habitation, ils jetèrent les meubles par les fenêtres et les brûlèrent.

Le consul de France, averti de ces désordres, se présente avec les insignes de sa dignité aux yeux de cette populace qui, loin de les respecter, l'accable d'une grêle de pierres et le force à chercher un asile dans une maison voisine. Cependant Chérif-Pacha, gouverneur de la ville, dès qu'il eut connaissance de cette émeute, sortit et vint protéger le couvent. Il eut beaucoup de peine à dissiper le rassemblement, qui se grossissait toujours d'une foule d'hommes et de femmes accourus aussi pour prendre part à cette guerre sacrée contre les chrétiens. Durant plusieurs jours la garnison resta sous les armes pour empêcher un massacre général, dont le bruit sinistre circulait dans la ville, et sans cette répression énergique, nous aurions à déplorer des événements plus fâcheux.

Dès que ces nouvelles sont parvenues à l'ambassade française, une note énergique a été présentée au Reis-Effendi, et les réparations exigées ont été accordées sur-le-champ. Entre autres le chef de la religion, le *mufli*, et le premier juge, *quâni*, accusés d'avoir excité secrètement les passions populaires, sont appelés à Constantinople pour y subir la peine qu'ils méritent. Cette mesure, que le gouvernement n'aurait osé prendre il y a quelques années, intimidera le peuple et réhaussera à ses yeux l'autorité religieuse des Francs, gravement compromise dans cette sédition.

Malheureusement le bruit vient de se répandre que le Reis-Effendi, par un changement subit dont la cause secrète, sans doute étrangère au gouvernement turc, sera connue plus tard, revient sur sa parole et refuse une partie des réparations promises. L'ambassade insiste; et si la Porte, secrètement appuyée par quelque autre puissance, s'entêtait dans ce déni de justice, il pourrait en résulter des complications sérieuses.

M. le comte de Sartiges, présent à Mossoul avec M. Vidal, son secrétaire, pendant ces événements, a couru les mêmes dangers que le consul, M. Botta. Les gens du peuple, dit-on, auraient porté la main sur lui et déchiré ses habits. Depuis il a continué sa route, et il doit être actuellement en Perse, dans l'Aderbidjan, pour y dresser une enquête des insultes et des torts que nos missionnaires et tous les catholiques en général ont eu à souffrir de la part de MM. les missionnaires protestants, protégés et appuyés par le représentant russe, M. de Médem.

Le patriarche arménien de Constantinople, qu'avaient déposé les banquiers de sa nation, a été remplacé par l'archevêque de Syrie. On ne sait encore quelle conduite il tiendra dans les conjonctures présentes. Sa position est délicate. La suprématie spirituelle de la Russie le menace d'un côté; de l'autre le protestantisme américain sape les fondemens de son église, et le catholicisme se présente entre les deux ennemis, ouvrant les bras de la réconciliation à ces enfans égarés qui ont perdu avec son unité leur force et leur gloire nationales. Ici comme ailleurs la préoccupation des intérêts matériels absorbe beaucoup d'esprits et les détourne des pensées sérieuses. Néanmoins un travail religieux remue vaguement les masses; les conversions partielles se multiplient, et les Juifs même suivent le mouvement qui ébranle le schisme et l'hérésie.

On dirait en ce moment que Constantinople songe à avoir son cinquième concile œcuménique. Sept patriarches se trouvent réunis dans ses murs. Outre l'archevêque des Latins, qui a le titre de vicaire apostolique et patriarche de Constantinople, les catholiques ont encore le patriarche des Chaldéens, venu de Mossoul dernièrement; le patriarche catholique arménien, chargé près de la Porte des intérêts politiques et civils de la nation, puis le patriarche des Grecs melkites et catholiques de la Syrie, réunissant aujourd'hui sous sa juridiction les trois patriarchats d'Antioche, de Jérusalem et d'Alexandrie. Les Arméniens schismatiques installent celui qu'ils viennent d'élire.

Les Jacobites ont envoyé de Merdin le vieillard qu'ils décorent aussi du nom de patriarche d'Antioche, afin d'arrêter par leurs intrigues les progrès de la foi qui arrache chaque année des tombeaux à leur Église décrépite et vermouluë. Ils veulent aussi ravir aux Syriens leurs confrères devenus catholiques, les Égypciens de la Mésopotamie et de la Syrie, qu'un firman du Grand-Seigneur leur avait concédés en 1823. Il est fâcheux que ces chicaneurs parviennent à appuyer du crédit de l'ambassade anglaise. La politique de la Grande-Bretagne jouerait ainsi le triste rôle de s'opposer sous-main, et en gardant les dehors de l'innocence politique, à une influence religieuse qu'elle ne peut contrebalancer, malgré tous les sacrifices de sa propagande biblique.

Le septième patriarche est celui des Grecs, qui a tout simplement l'humilité de s'appeler *archevêque de Constantinople et patriarche œcuménique de la nouvelle Rome*. A mesure que le Bas-Empire baissait, ses empereurs et ses grands accumulaient sur eux les titres honorifiques. La grandeur de ces mots sonores fut bientôt la seule qui leur restât. Il en est de même pour tout l'Égypcie depuis sa scission. Le clergé est un vain simulacre de ce qu'il était aux jours où il possédait la science et la vraie foi. Comme les Arméniens, les Grecs ont un bon nombre d'ex-patriarches levant sur le peuple la contribution de la pension annuelle qui leur est accordée. D'un côté l'ambition des chefs ecclésiastiques, qui tous aspirent à la première dignité, et de l'autre le profit que retire le gouvernement turc de chaque installation, expliquent la fréquence des élections patriarcales. La communauté arménienne a dû dépenser ces jours derniers en droits et en cadeaux, lorsque le nouveau patriarche est allé recevoir à la Porte son investiture, une somme de 50,000 piastres, c'est à dire 13,000 fr. environ. Ainsi le schisme, comme on le voit, n'est pas plus avantageux au pauvre peuple sous le rapport financier et administratif que religieux. Il tue son âme et vide sa bourse.

TAÏTI.

—Un journal donne le résumé suivant du code rédigé par les Anglais pour les naturels de Taïti :

—Tout naturel coupable d'idolâtrie, ou d'être revenu aux pratiques de l'ancien culte du pays, sera puni de mort.

—La sédition ou la trahison contre le gouvernement devront être déférées au jugement des missionnaires, eux seuls étant en état de prononcer en semblables matières.

—Le jour du Seigneur devra être observé, sous les peines les plus sévères.

—Tout individu convaincu de mensonge sera condamné aux travaux forcés.

—La diffamation contre les missionnaires sera punie par des amendes; la moitié du produit de ces amendes sera versée dans la caisse des Missionnaires.

—Toute personne adoptant une doctrine nouvelle autre que la vraie religion apostolique enseignée par les missionnaires, sera réputée coupable d'hérésie, et punie suivant la décision des missionnaires.

—Tout livre, original ou traduit, non émané de la société des missionnaires, ou non censuré préalablement par les missionnaires, sera brûlé en place publique, et ceux qui auront apporté, reçu ou recelé des ouvrages ou écrits de cette nature, seront punis suivant la décision des missionnaires. (On remarquera que les missionnaires peuvent décider ce qu'ils veulent; c'est l'arbitraire dans toute sa pureté.)

—Voici qui n'est pas moins curieux que le reste :

—Tout commerce ou échange de marchandises est interdit avec les étrangers, excepté le bas où l'on aura obtenu l'agrément préalable des principaux juges et des missionnaires. (Pour comprendre toute la moralité de cette prescription, il faut savoir que les missionnaires ont les principaux commerces de l'archipel.)

—Tous juges ou jurés (car ils avaient introduit la forme anglaise des jugements dans ces îles) devront avoir reçu le baptême et appartenir à l'Église catholique. Les affaires jugées par les juges inférieurs pourront être déférées, par voie d'appel, au grand-juge ou aux missionnaires, dont la sentence sera irrévocable.

—Nul ne pourra être jugé digne de la confiance publique ni d'occuper un emploi dans l'administration, s'il n'est porté sur les listes de souscription régulière de la société des missionnaires.

NOUVELLES POLITIQUES.

CANADA.

Les journaux de la province sont remplis de commentaires sur la dissolution du parlement et font chacun leurs conjectures sur les prochaines élections. Nous allons donner les noms des candidats qui sollicitent déjà les suffrages des électeurs des différents comtés du Bas-Canada; il en est beaucoup d'autres dont on avance les noms, mais que nous ne mentionnerons pas, parce qu'il n'est pas sûr qu'ils se présentent.

MM. P. Beaubien et L. T. Drummond se présentent de nouveau à la cité de Montréal;

M. N. Jobin se porte candidat au comté de Montréal;

M. L. H. Lafontaine sollicite les suffrages des électeurs du comté de Terrebonne;

M. J. Leslie s'annonce comme candidat au comté de Verchères;